



Jacques Charles (1746 – 1823)



Louis Joseph Gay-Lussac (1778 – 1850)

Gay-Lussac énonce en 1802 la loi découverte en réalité par Charles en 1787 :

« [...] de 0° à 100°, tous les gaz simples ou composés soumis à la même pression se dilatent de la même quantité pour des augmentations égales de température, et que 100 volumes de ces gaz à 0° deviennent 137 volumes à 100° de chaleur.»

ΔV : variation de volume ; ΔP : variation de pression ; ΔT : variation de température.

On attribue la dénomination ***loi de Charles*** à l'expression $\Delta V / \Delta T = \text{constante à } P \text{ constant}$.

La dénomination ***loi de Gay-Lussac*** est attribué à la relation $\Delta P / \Delta T = \text{constante à } V \text{ constant}$.